



PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troyes, le 10 mai 2021

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 18

Le préfet de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisés en 2021 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

De nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés. Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 155 excès de vitesses ;
- 3 faits de conduite sous l'empire d'un état alcoolique ;
- 4 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 46 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 17 faits de défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 15 faits de conduites sans permis de conduire ;
- 8 faits de refus de priorité ;
- 32 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
- 20 suspensions administratives de permis de conduire immédiate.

Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, le préfet de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Date des contrôles	Période	Secteurs des contrôles
mardi 11 mai 2021	Matin	D 43 Rouilly Sacey / Geraudot
	Après-midi	Avenue Gal Sarrail à La Chapelle St Luc
mercredi 12 mai 2021	Matin	D 99 Charmont sous Barbuise / Chaudrey
	Après-midi	D 619 Fontaine les Gres / Nogent sur Seine
	Après-midi	Route d'Auxerre à St André Les Vergers
jeudi 13 mai 2021	Après-midi	Avenue Jean Jaurès à Pont Sainte Marie
vendredi 14 mai 2021	Matin	D31 Le pavillon Ste julie / Dierrey St Pierre
	Matin	D 960 - Brienne le Chateau – Lesmont

Mai à vélo : la Sécurité routière se mobilise pour la sécurité des cyclistes

Pour la première édition de **Mai à vélo**, soutenue par le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère des Sports, de nombreux acteurs du vélo vont se mobiliser autour d'événements cyclables, populaires et pédagogiques partout en France.

À cette occasion, la Sécurité routière met en place plusieurs actions de sensibilisation pour une pratique du vélo en toute sécurité. Rappelons qu'en 2020, ce sont **174 cyclistes** qui ont perdu la vie sur les routes de France.

Les équipements à vélo

OBLIGATOIRES et RECOMMANDÉS



LE GILET RÉTRO-RÉFLÉCHISSANT

Le port du gilet rétro-réfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste et son passager, hors agglomération, la nuit, ou quand la visibilité est insuffisante. Pour aller plus loin, équipez-vous de bracelets et serres-pantalons rétro-réfléchissants !

LE CASQUE ADULTE

Il n'est pas obligatoire mais reste fortement recommandé pour réduire le risque de blessure à la tête.

À vélo, ne portez pas d'oreillettes ou de casque audio : ils sont interdits.

LE CASQUE ET SIÈGE ENFANT

Le casque est obligatoire pour les conducteurs et passagers de moins de 12 ans, ainsi qu'un siège adapté pour les moins de 5 ans.

LES LUMIÈRES ET CATADIOPTRES

Les lumières : un feu avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge (la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante).

Les catadioptres (dispositifs rétro-réfléchissants) : de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales.

LE RÉTROVISEUR

Il n'est pas obligatoire mais très utile pour mieux prévenir les dangers.

L'AVERTISSEUR SONORE

Il est capital de se faire entendre de tous les usagers de la route avec un son qui doit être perçu à minimum 50 mètres.

LES PNEUS ET BANDES LATÉRALES RÉFLÉCHISSANTES

La bande réfléchissante collée à la jante et les pneus directement équipés d'une bande réfléchissante vont vous permettre d'être plus visible, en ville comme à la campagne.

LES FREINS

Assurez-vous du bon fonctionnement et du bon état de vos 2 freins avant et arrière.

LE MARQUAGE

Le marquage Bicycode® est un numéro que vous pouvez apposer sur votre vélo qui permet de le retrouver plus facilement en cas de vol et de lutter contre le trafic et le recel de vélos.

Depuis janvier 2021 ce marquage est obligatoire pour les vélos neufs. Ce marquage sera obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2021 pour les vélos d'occasion vendus par des professionnels.

Contact presse

Matthieu OLIVIER / Florence GOGIEN
Tél : 03 25 42 36 74 / 03 25 42 36 52
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr

 @Prefetaube
 @Prefet10